

Charte pour le bon usage des écrans de l'université

Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur identifié par son login et mot de passe est responsable de tout le contenu publié sur son (ses) écran(s). Il lui appartient de contrôler les médias affichés.

Il s'engage à ce que les messages diffusés sur les écrans soient en conformité avec les lois en vigueur et :

- ne portent pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs
- ne portent pas atteinte aux droits à la réputation, à la vie privée de tiers
- ne contiennent pas de propos ou d'images dénigrants, diffamatoires ou portant atteinte à l'image ou à la réputation d'une marque ou d'une quelconque personne physique ou morale, de quelque que manière que ce soit
- ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle (notamment au droit à l'image)
- n'incitent pas à la haine, à la violence, au suicide, au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, à la discrimination
- ne soient pas utilisés à des fins publicitaires ou commerciales.

L'université se réserve le droit de contrôler les messages diffusés sur les écrans en vue de s'assurer que les conditions d'utilisations sont respectées. En cas de non-respect elle pourra suspendre sans préavis la diffusion de ces messages.

La direction de la communication